

Une nouvelle actualité pour l'internat scolaire

L'internat peut tout d'abord ajouter au système actuel une

Souhaitant redonner une place significative à l'internat dans notre système éducatif, le Premier ministre a, le 15 mai 2001, confié une mission à Marie-Françoise Perol-Dumont, députée et vice-présidente du conseil général de la Haute-Vienne. Son objet : mener une réflexion sur les objectifs et les modalités de développement de l'internat scolaire public notamment dans les collèges.

Dans le cadre de cette mission, M^{me} Perol-Dumont avait rencontré le SNPDEN le (lire *Direction* n° p. 18).

Nous publions ci-dessous une synthèse du rapport remis à Monsieur le Premier ministre le 15 novembre 2001 par Marie-Françoise Perol-Dumont, députée de la Haute-Vienne

Dans la continuité de l'action entreprise par le ministère de l'Éducation nationale

Après avoir été longtemps oublié, voire déprécié, l'internat scolaire public peut, en effet, être un atout, un cadre formateur et sécurisant pour la réussite scolaire et l'intégration sociale de nombreux jeunes. C'est à cette fin que le Ministre de l'Éducation nationale a, dès la rentrée 2000-2001, pris plusieurs initiatives tendant à encourager le développement de l'internat. Il a notamment désigné un « correspondant internat » dans chaque inspection académique de département et lancé une campagne d'information par voie d'affiches dans l'ensemble des établissements du premier et du second degré. D'ores et déjà, l'Éducation nationale a affecté, dans le budget 2002, 80 millions de Francs pour venir en aide aux familles des élèves boursiers internes ; par ailleurs, 30 millions de Francs sont provisionnés pour amorcer la constitution d'un fonds destiné à cette politique de relance.

De nombreuses consultations

Dans le cadre de sa mission, M^{me} Perol-Dumont a rencontré de nombreux partenaires concernés par ce projet de relance : ministres et directeurs d'administration centrales, inspecteurs d'Académie, représentants des services de l'Éducation nationale, des équipes pédagogiques, des syndicats professionnels, des associations de parents d'élèves, des conseils généraux. Elle a également effectué des visites de collèges dotés d'un internat dans différents départements.

Ce travail de réflexion et de concertation a donné lieu à un rapport qu'elle a présenté au Premier ministre le 15 novembre 2001.



re public ?

plus-value éducative

L'internat suscite, indéniablement, un intérêt nouveau ; il peut répondre à de vrais besoins

Si l'internat a joué un rôle important, voire essentiel, dans le processus de démocratisation de l'école jusque dans la première moitié du xx^e siècle, il a connu une incontestable décrue au cours des dernières décennies. On a pu croire, à partir des années soixante, que la trame beaucoup plus fine du réseau scolaire sur le territoire le rendait caduc. L'image négative d'un internat ancien a pu de surcroît encourager son rejet.

Sa fréquentation est aujourd'hui faible, surtout au niveau des collèges (0,32 % des collégiens dans le secteur public). Pourtant, de nouveaux besoins surgissent à tous niveaux, même s'ils ne sont pas toujours formalisés. Ainsi, la situation sociale ou géographique de l'élève engendre parfois de telles difficultés que l'environnement familial n'est plus en mesure de lui apporter une éducation de qualité. L'École républicaine ne doit donc pas faillir à sa mission de service public et permettre à tout jeune qui lui est confié d'accéder aux savoirs quelle que soit son origine socioculturelle. Son rôle fondamental de promoteur social reste d'actualité. L'internat peut apporter des réponses adaptées à des problèmes que l'École se doit de résoudre aujourd'hui, à condition de s'adapter aux besoins actuels.

L'internat peut tout d'abord ajouter au système actuel une plus-value éducative en créant un contexte motivant, dans lequel les jeunes trouveront une aide personnalisée et des outils de formation, sans

lui inaccessibles. Les internes pourront également y apprendre les règles de la vie en collectivité et prendre conscience de leur nécessité dans un état de droit. Ainsi en responsabilisant les élèves et en favorisant un travail pertinent sur l'autonomie, l'internat pourrait concourir à éviter que certains d'entre eux ne soient entraînés dans la spirale de la délinquance et de la déstructuration, renforçant et complétant ainsi les dispositifs institutionnels existants. L'École atteint en effet la limite de son efficacité quand, à sa sortie, le jeune se retrouve plongé dans un milieu au mieux indifférent, au pire hostile aux valeurs républicaines. Indéniablement, l'internat peut contribuer à la démocratisation de l'enseignement. Outil de correction des inégalités familiales, sociales ou territoriales, il réalise une prise en charge des jeunes dans de bonnes conditions. Il permet en outre de garder un maillage d'établissements dans des zones en déprise démographique. Il peut enfin être une solution provisoire en offrant, le temps nécessaire, une garantie de stabilité aux élèves dont les familles traversent une période difficile.

Gardons-nous toutefois de tout effet de balancier et d'un excès d'optimisme. L'internat est un outil parmi d'autres et ne saurait à lui seul, bien entendu, résoudre tous les problèmes d'éducation ou de société. D'autant que, pour être à la hauteur des enjeux actuels, il convient d'engager certaines évolutions. L'évidente désaffection de l'internat par les parents depuis les années 1970 jusqu'à ces tout derniers mois résultait à la fois d'une mauvaise image et d'une inadéquation entre l'offre éducative proposée et les besoins réels. Il nous faut donc à la fois développer un internat actualisé et casser les anciennes représentations qui lui sont encore attachées.

Un chantier de longue haleine à conduire en partenariat

Si l'on en juge par les premiers effets médiatiques du plan engagé depuis septembre 2000 par le ministère de l'Éducation nationale, ce dernier objectif paraît à présent atteint. Plus personne, ni dans la presse, écrite ou audiovisuelle, ni dans l'opinion, n'évoque aujourd'hui l'internat sous l'angle des « maisons de correction » d'antan. Tout au contraire, on ne compte plus les reportages qui le présentent dans un jour positif, voire paradoxalement innovant. Pour réussir dans ses missions, l'internat scolaire renouvelé ne saurait être réservé aux seuls jeunes ayant des difficultés scolaires, familiales ou comportementales. Pas davantage il n'est destiné

à accueillir les jeunes délinquants. Attractif, librement choisi par les élèves comme par leurs parents, lieu de brassage et de mixité sociale, l'internat doit apparaître comme une chance, définitivement plus comme une punition. Pour cela, il serait sans doute souhaitable d'adosser les internats à des pôles spécifiques d'éducation dans les établissements concernés.

La campagne lancée il y a un an par le Ministère de l'Éducation nationale entre bien dans cette logique. On a ainsi pu s'apercevoir que parents et enfants pouvaient être demandeurs d'un internat renouvelé. Il s'agit cependant d'un chantier de longue haleine. Les évolutions ne seront sensibles que progressivement, du fait de l'importance des moyens à mobiliser tant en termes d'investissements que de personnels. Il conviendra donc de veiller au cours des prochaines années à ne pas décevoir les attentes. Le plan pluriannuel proposé dans ce rapport pourrait offrir une garantie nécessaire tout en pérennisant les efforts des différents partenaires institutionnels services de l'État et collectivités locales avant tout.

Ainsi, il semble indispensable qu'une coopération s'instaure entre les établissements d'un même bassin d'éducation, d'une même académie voire d'académies différentes. L'évolution du bâti (compétences des conseils généraux pour les collèges, des conseils régionaux pour les lycées), le recrutement et la formation de personnels qualifiés (compétence de l'État) sont des facteurs indissociables d'une telle relance de l'internat. Ces éléments auxquels il serait bon d'ajouter une révision des aspects réglementaires, sont indispensables à la réussite d'une telle politique. Tous les partenaires concernés (équipes éducatives, collectivités territoriales, élèves, parents) doivent y être associés, dans le respect des compétences de chacun. Dans le cadre d'une volonté affichée au plan national, chaque région et chaque rectorat d'académie pour les lycées, chaque département et chaque inspection académique pour les collèges, décideront, en concertation, des évolutions à conduire.

Ce n'est qu'à ces conditions que l'internat scolaire public, maillon en expansion de notre système éducatif, prometteur et attendu, pourra être un atout ainsi qu'un cadre formateur et sécurisant pour la réussite scolaire et l'intégration sociale de nombreux jeunes.